

**RAPPORT D'ACTIVITE
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DE PARIS
PORTANT SUR L'ANNEE 2013**

Rapport établi conformément à l'article L.331-12 du Code de la consommation¹

Préambule

La commission de surendettement de Paris est compétente pour l'ensemble du département de la Seine. Elle s'est réunie à 26 reprises au cours de l'année sous revue.

Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission

Dépôts de dossiers et redépôts

En 2013, le nombre de dossiers de surendettement déposés auprès de la commission de Paris s'est à nouveau inscrit en baisse, pour la deuxième année consécutive. Ce repli (de 4995 à 4683 dossiers reçus) est apparu plus marqué dans le département (-6,2%) que dans la région (-4,8%), alors qu'au niveau national on observait une progression de 1,1 %.

Le recours maîtrisé aux plans provisoires au cours des années antérieures produit ses effets, contribuant à ralentir le rythme des re-dépôts. Même si ceux-ci représentent une part encore importante du total des dossiers déposés (42.7%), ils s'inscrivent en retrait en valeur absolue, passant en un an de 2 188 à 2 000 (-8.6 %). Cette évolution doit être mise en perspective avec les premiers dépôts dont le recul est plus limité : -4.4%.

Recevabilité et orientation

Le nombre de dossiers soumis pour examen de la recevabilité a naturellement suivi l'évolution des dépôts et a affiché une baisse de 6,9 %. Les dossiers recevables ont diminué de 9,8%, alors que, dans le même temps, les dossiers jugés irrecevables ont progressé (+12,2%). Ces derniers représentent désormais 11,1 % des dossiers soumis à la Commission, contre 9,2% en 2012, l'irrecevabilité étant souvent retenue du fait de l'inéligibilité des déposants à la procédure ou en raison du non-respect des plans précédents. Ce taux d'irrecevabilité départemental ne s'éloigne toutefois pas de la moyenne régionale (11,2%).

¹ « Chaque commission de surendettement des particuliers établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

Les orientations, en phase amiable, vers une procédure de rétablissement personnel ont enregistré une diminution de 20,7%. Elles représentent 34,7% des dossiers recevables, ce taux restant proche de ceux observés dans la région (35,0%) et au niveau national (36,4%).

Solutions amiables, imposées ou recommandées en application des articles L.331-7-1 et L.331-7-2 du Code de la consommation

Les ouvertures vers une procédure amiable ont connu un tassement (-5,8%), moins important toutefois que le retrait du nombre de dossiers jugés recevables (-9,8%). Les négociations avec les différentes parties ont abouti à la conclusion d'un plan conventionnel dans 46,3% des cas, contre 47,1% en 2012, cette évolution baissière (-10,0 % en nombre de plans conclus d'un an à l'autre) confirmant le durcissement des conditions de négociation avec les créanciers. Les constats de non-accord (en volume) se sont également inscrits en retrait, mais de façon moins prononcée (-7,0%). Dans ce contexte de baisse globale, le nombre de mesures imposées et recommandées a affiché un repli notable (-13,8%) succédant, il est vrai, à une hausse sensible en 2012 (+20,0%).

Mesures pérennes et mesures provisoires

La volonté de la commission de Paris de proposer des solutions pérennes n'a pu totalement éviter une inflexion à la hausse des plans d'attente et des moratoires.

**Relations de la commission et de son secrétariat
avec les autres acteurs de la procédure et avec des organismes tiers.**

Relations avec les tribunaux :

Le secrétariat a organisé deux réunions d'information et d'échange avec les juges du surendettement, en janvier et septembre 2013.

Il a également participé à un forum, organisé en juin 2013, par le CDAD (Conseil départemental de l'Accès au Droit) sur le thème "Travailler ensemble pour l'insertion des jeunes", sa contribution portant sur une présentation du surendettement des particuliers à l'occasion d'une table ronde et sur la tenue d'un stand pendant la durée du forum.

Relations avec la commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion :

La commission continue d'entretenir des échanges d'informations avec la CCAPEX.

Relations avec les organismes et les travailleurs sociaux :

Le secrétariat a assuré 7 sessions d'information ou de formation, ayant rassemblé 186 travailleurs sociaux. Il a participé à 2 réunions avec le FSL (Fonds de Solidarité pour le Logement), en mars et en juin, à une réunion de présentation du surendettement des particuliers au profit du personnel de la Préfecture de Région d'Île-de-France et de Paris (en novembre) et à une réunion avec un important bailleur public, en décembre 2013. Enfin, il a participé en septembre à une conférence sur des thématiques liées à la précarité et la pauvreté sur les territoires parisiens dans le cadre de l'observatoire parisien de l'Insertion et de la Lutte contre l'Exclusion (OPILE), rattaché à la Direction de l'Action Sociale de l'Enfance et de la Santé (DASES).

Relations avec les associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière :

L'expérience lancée en avril 2012 avec le CREDIT MUNICIPAL DE PARIS pour l'accompagnement des ménages surendettés s'est prolongée tout au long de l'année 2013. Elle a consisté à mettre en relation des débiteurs avec le CMP, notamment pour le suivi des dossiers après leur clôture par la Commission. Une enquête a par ailleurs été conduite durant l'été par le secrétariat pour mesurer l'impact de cette action auprès des débiteurs ayant bénéficié de mesures.

Le secrétariat a également continué d'entretenir des relations avec différentes associations (dont CRESUS).

Principales difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la procédure

Principales difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la procédure :

Difficultés pour obtenir des débiteurs la totalité des pièces justificatives nécessaires au traitement du dossier, notamment lors des re-dépôts de dossiers.

Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées :

Difficultés rencontrées par des débiteurs surendettés, pour le logement, en raison de l'interdiction qui leur est faite, après la décision de recevabilité, de continuer à honorer le protocole d'apurement des arriérés de loyer mis en place avant le dépôt du dossier et conditionnant le maintien dans le logement.

Refus fréquents de plans par les débiteurs, lorsqu'il existe une capacité de remboursement

Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure :

Refus par les créanciers des abandons de créances au terme de plans sur 8 ans ou, a fortiori, sur des plans dont la durée légale restant à courir est très courte.

Refus des PRP par les créanciers dans les dossiers en re-dépôt après moratoire (raisons souvent invoquées : l'âge des débiteurs).

Refus des PRP sur premier dossier.

Contrepropositions excessives de la part des créanciers dans les plans amiables.

Contestation de l'orientation en PRP et refus quasi systématique des moratoires et des abandons par les bailleurs privés et certains bailleurs publics. Le secrétariat a organisé, fin 2013, une réunion d'échange et d'information avec un important bailleur social pour évoquer ce point, entre autres sujets.

Autres difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la procédure :

Coordination difficile entre le droit du surendettement et les dispositions relatives à la procédure en matière de logement : incompatibilité notamment entre les délais de traitement des dossiers de surendettement, d'une part, et les délais d'attribution du FSL, d'autre part. Deux réunions avec des représentants de cet organisme ont été consacrées à ce sujet, parmi d'autres thèmes.

Le 11 février 2014

Le Secrétaire

Le Directeur
de l'Antenne économique
de la Banque de France
Paris-Bastille

Christian FANKHAUSER

Le Président

Le Préfet, Secrétaire Général
de la Préfecture de Région
d'Île-de-France
Préfecture de Paris

Bertrand MUNCH

Données d'activité

	année N	année N-1	Variation N/N-1 en %
Dossiers déposés (en nombre)	4683	4995	-6,25%
Dont proportion de redépôts (en%)	42,72%	43,72%	-2,29%
Dossiers soumis pour examen de recevabilité (en nombre)	4391	4714	-6,85%
- Dossiers recevables (1)	3942	4368	-9,75%
- Dossiers irrecevables (A)	489	436	12,16%
Décisions d'orientation des Commissions (en nombre)	4147	4674	-11,28%
- vers une procédure de rétablissement personnel avec ou sans liquidation judiciaire (LJ)	1367	1724	-20,71%
- vers une procédure amiable	2780	2950	-5,76%
Mesures de rétablissement personnel (en nombre) (B)	1252	1610	-22,24%
- Recommandations d'effacement de dettes (PRP sans LJ)	1240	1575	-21,27%
- Accords débiteurs sur les demandes d'ouverture d'une PRP avec LJ	12	35	-65,71%
Phase amiable (en nombre)	2811	3069	-8,41%
- Plans conventionnels conclus (C)	1302	1447	-10,02%
- Constats de non accord entérinés	1509	1622	-6,97%
Demandes de mise en œuvre de la phase des mesures imposées et recommandées (MIR) (en nombre)	1419	1495	-5,08%
Mesures imposées et recommandées élaborées par les Commissions (en nombre) (D)	1455	1687	-13,75%
- Mesures imposées élaborées	683	689	-0,87%
dont mesures de suspension d'exigibilité	422	406	3,94%
Mesures recommandées élaborées	772	998	-22,65%
Dossiers clôturés toutes phases (en nombre) (E)	688	811	-15,17%
Autres Sorties (F)	19	39	-51,28%
Dossiers traités par les Commissions (en nombre) (A+B+C+D+E+F)	5205	6030	-13,68%
Renvoi des dossiers par les juges aux Commissions (en nombre)	63	66	-4,55%
Recommandations homologuées par les juges (en nombre)	2124	1463	45,18%

Structure de décision de la commission

	Données commission	Données région	Données nationales
Part des dossiers clôturés avant orientation ou déclarés irrecevables (en% des dossiers traités)	16,25%	16,93%	11,98%
Part des dossiers orientés en PRP avec liquidation judiciaire ou ayant fait l'objet d'une recommandation de RP sans liquidation judiciaire (en % des dossiers traités)	24,19%	25,04%	28,40%
Part des plans conventionnels (en % des dossiers traités)	25,01%	24,54%	27,50%
Part des mesures imposées ou recommandées (en% des dossiers traités)	27,95%	25,82%	24,35%
Divers dont clôtures après orientation ou dossiers déclarés irrecevables par le juge (en% des dossiers traités)	6,59%	7,67%	7,77%
Données complémentaires sur les décisions de recevabilité et d'orientation			
Proportion de dossiers examinés pour recevabilité et déclarés irrecevables(en%)	11,14%	11,22%	7,71%

Annexe 2 du rapport d'activité
Typologie de l'endettement

Année 2013 – données de la commission de Paris

	Encours des dettes (en milliers d'€)	Nombre total de dossiers	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global (en%)	Endettement moyen (en €)	Dossiers concernés (en %)	Nombre moyen de dettes (en unité)
Dettes financières	99 484,17	3715	19517	71,92%	26 779,05	94,27%	5,25
<i>Dont Dettes immobilières</i>	10 973,05	107	170	7,93%	102 551,83	2,72%	1,59
<i>Dont Dettes à la consommation</i>	84 285,27	3562	16721	60,93%	23 662,34	90,38%	4,69
<i>Dont Dettes financières diverses (dont soldes débiteurs)</i>	4 225,85	2082	2626	3,06%	2 029,71	52,83%	1,26
Dettes de charges courantes	23 858,77	2937	8669	17,25%	8 123,52	74,52%	2,95
Autres dettes	14 978,07	1779	3452	10,83%	8 419,38	45,14%	1,94
Endettement global	138 321,01	3941	31638	100,00%	35 097,95	100,00%	8,03

Année 2013 – données de la région

	Encours des dettes (en milliers d'€)	Nombre total de dossiers	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global (en%)	Endettement moyen (en €)	Dossiers concernés (en %)	Nombre moyen de dettes (en unité)
Dettes financières	838 760,07	24670	137696	80,01%	33 999,19	95,16%	5,58
Dettes immobilières	221 381,71	1796	3052	21,12%	123 263,76	6,93%	1,70
Dettes à la consommation	596 083,03	23744	116977	56,86%	25 104,57	91,59%	4,93
Dettes financières diverses (dont soldes débiteurs)	21 295,33	13819	17667	2,03%	1 541,02	53,30%	1,28
Dettes de charges courantes	138 254,81	20703	67692	13,19%	6 678,01	79,86%	3,27
Autres dettes	71 261,52	12219	24996	6,80%	5 832,03	47,13%	2,05
Endettement global	1 048 276,39	25925	230384	100,00%	40 434,96	100,00%	8,89